

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 4 avril 2025	N° 2025-178

Convocation du 28 mars 2025

Aujourd'hui vendredi 4 avril 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christophe DUPRAT
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET
M. Fabien ROBERT à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à partir de 17h30

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250404-lmc1106783-DE-1-1 Date de télétransmission : 11/04/2025 Date de réception préfecture : 11/04/2025 Publié : 14/04/2025

	Conseil du 4 avril 2025	<i>Délibération</i>
	<p>ADG en charge du développement du territoire digital et connecté</p> <p>Direction de l'innovation et de l'aménagement numérique</p>	N° 2025-178

Avenant n°17 à la DSP relative à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit - Décision - Autorisation

Madame Delphine JAMET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délégation de service public relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit, conclue entre Bordeaux Métropole et la société Inolia le 29 mars 2006 et entrée en vigueur le 31 mars 2006 pour une durée de 20 ans, se termine en mars 2026.

Le présent avenant n°17 a pour objet d'organiser la fin de la Convention. Il définit notamment les modalités relatives aux biens de retour en fin de convention, la remise en état du réseau, la remise de la documentation nécessaire à l'exploitation, le tuilage avec le futur délégataire ainsi que les éléments comptables et financiers à la clôture de la Délégation de service public.

L'avenant n°17 trouve notamment son fondement dans l'article 55 de la Convention relatif à la continuité du service à la fin de la Convention, selon lequel les parties mettent à profit les douze derniers mois de la convention pour organiser cette continuité. Il vient, en tant que de besoin, préciser les droits et obligations des parties dans cette perspective, afin notamment de préparer la reprise en gestion du service public par le futur exploitant, dans le respect des droits du délégataire et de l'équilibre de l'économie contractuelle.

Ainsi, un avenant n°17 au contrat de concession portant délégation de service public relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit, doit être adopté.

Ledit avenant ainsi que ses 7 annexes sont joints à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les articles L. 3135-1 6° et R. 3135-8 du Code de la Commande Publique,

VU les articles L1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n°2005/0996 du 16 décembre 2005 approuvant le choix du délégataire et le contrat de concession portant délégation de service public relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit pour une durée de 20 ans,

VU le contrat de délégation de service public relatif à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit signé le 9 mars 2006, complété par ses annexes,

VU la délibération n°2006/0587 du 21 juillet 2006 approuvant la substitution de la société dédiée INOLIA au signataire du contrat, soit la société LD Collectivités,

VU les avenants 1 à 16 modifiant le contrat initial,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que dans l'intérêt de la métropole bordelaise et de son futur délégataire, il est nécessaire d'organiser la continuité du service public,

CONSIDERANT que les dispositions proposées nécessitent l'approbation d'un avenant n°17 au contrat de délégation du service public consenti à INOLIA apportant des précisions sur les termes du contrat,

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n°17 à la délégation de service public relative à la conception, la construction, le financement et l'exploitation d'une infrastructure de télécommunications à haut débit, annexé à la présente délibération avec ses 7 annexes.

Article 2 : d'autoriser la Présidente ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer le présent avenant n° 17 et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 4 avril 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------